

2017-15

LES FERMES AQUACOLEES MARINES ET CONTINENTALES : ENJEUX ET CONDITIONS D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE RÉUSSI

L'aquaculture consiste à élever des poissons, coquillages, crustacés... , ainsi qu'à cultiver des algues, dans l'eau douce ou de mer. Ancrée dans les territoires littoraux et ruraux, elle contribue à leur attractivité et offre des produits alimentaires de plus en plus demandés par les consommateurs. En interaction avec d'autres usagers de l'eau (agricoles, industriels, domestiques, touristiques...), elle exige une excellente qualité des milieux qu'elle ne doit pas dégrader elle-même.

Aujourd'hui, la stagnation des volumes de la pêche, ont conduit de nombreux pays à développer leur aquaculture qui produit désormais au niveau mondial autant que celle-ci.

Dans notre pays qui dispose pourtant, tant dans l'hexagone que dans les Outre-mer, d'atouts indéniables pour développer un secteur aquacole performant, la situation est malheureusement bien différente. En effet, depuis 20 ans, aucune entreprise de pisciculture marine n'y a été créée. La conchyliculture connaît elle-aussi de graves problèmes

« La France importe 86 % de sa consommation en produits aquatiques ce qui a généré un déficit commercial de 3,7 Mds€ en 2015, en augmentation de plus de 60 % en 10 ans. »

sanitaires et de fortes chutes de production. Il en est de même pour la pisciculture d'eau douce, à l'exception cependant de la filière de la truite fumée.

Cette situation s'explique notamment par un faible portage politique, une complexité administrative à laquelle sont confrontés ceux qui veulent développer des projets, des retards dans la gestion et le versement des aides publiques européennes, nationales et régionales, ainsi qu'une insuffisance de planification stratégique permettant d'anticiper et de régler les conflits d'usage dans les zones susceptibles d'accueillir des entreprises aquacoles. Parallèlement, le manque d'information et de sensibilisation des consommateurs quant à la provenance, la traçabilité et la qualité des produits aquatiques, favorisent les produits importés.

Le présent avis vise par conséquent à réaliser une analyse des difficultés rencontrées par l'aquaculture en France. Sur cette base, le CESE propose des actions à mettre en œuvre pour réunir les conditions permettant un développement durable réussi du secteur aquacole, dans le cadre de véritables projets de territoires, créateurs d'emplois de qualité, tout en répondant aux attentes des consommateurs en termes d'origine et de qualité de leur alimentation. Ce sont d'abord les préconisations communes à l'ensemble des filières qui sont présentées et ensuite celles plus spécifiques à certaines d'entre elles.



Elodie Martinie-Cousty

est spécialiste Architecture d'intérieur durable et pilote du réseau Océans, mers et littoraux de France nature environnement.

Elle siège au CESE à la section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation où elle représente le groupe Environnement et nature.

Contact :

elodie.martinie-cousty
@lecese.fr
01 44 43 64 22



Joëlle Prévot-Madère

est dirigeante d'entreprise et présidente de CGPME Guyane. Elle siège au CESE à la section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation où elle représente le groupe des entreprises.

Contact :

joelle.prevot-madere
@lecese.fr
01 44 43 64 20

LES PRÉCONISATIONS

Répondre aux problématiques communes à toutes les filières aquacoles françaises de métropole et d'outremer

➤ Repenser la gouvernance de l'aquaculture

- **Faire relever l'aquaculture et la pêche d'une structure interministérielle en charge de l'alimentation durable**
- Evaluer les schémas régionaux de développement de l'aquaculture
- **Regrouper tous les types d'aquaculture au sein du CIPA**
- Avoir une répartition du FEAMP plus favorable à l'aquaculture avec des indicateurs de performance

➤ Soutenir les créations, les transmissions et le développement des entreprises aquacoles

- **Mettre en place une cellule nationale d'instruction des dossiers d'ICPE**
- Rétablir l'accès des jeunes aquaculteur.rice.s à la DJA
- Créer un fonds de garantie aquacole

➤ Améliorer les conditions d'emploi et de travail dans les filières

- Analyser les besoins d'emplois et de compétences pour bâtir des cursus de formation adaptés
- **Améliorer les conditions d'emploi et de couverture sociale des saisonnier.ère.s**

➤ Préserver la qualité des milieux naturels

- Réduire l'usage des intrants à impact sur les écosystèmes aquatiques et s'assurer de l'innocuité des nouveaux produits chimiques
- Réorienter les subventions à l'hectare de la PAC vers les pratiques agroécologiques
- **Valoriser le rôle de sentinelle des aquacultures en matière de gestion de l'eau**
- Appliquer les principes de prévention et de réparation
- **Définir des priorités d'usage de l'eau et répartir les prélèvements entre types d'utilisateurs**
- Soutenir l'approche écosystémique de l'aquaculture portée par la FAO
- Réaliser des études régionales d'impact aquacole pour faciliter les études ponctuelles liées aux projets de créations ou d'agrandissement

➤ Renforcer la cohérence de l'appareil de recherche et redéfinir ses priorités

- **Conforter le rôle de l'Ifremer d'appui aux politiques publiques et de coordination de la recherche**
- **Renforcer les recherches sur : domestication, génomique, qualité, système d'élevage, alimentation et impacts environnementaux, et réactiver le GIS « Pisciculture Demain »**
- Contrôler les écloséries ostréicoles et instituer une procédure ICPE pour celles-ci
- Développer les productions locales d'aliments aquacoles et mettre en œuvre le guide de l'UICN

➤ Sensibiliser les consommateur.rice.s et répondre à leurs attentes

- Promouvoir les produits aquacoles français et sensibiliser aux enjeux du secteur
- Indiquer l'origine des produits aquatiques dans les plats cuisinés
- **Améliorer les garanties de qualité et les conditions de production de certains SIQO aquacoles**

Prendre en compte les conditions de développement spécifique des filières, principalement pour :

L'aquaculture marine

- **Mettre en place un étiquetage réglementaire des huitres triploïdes ou diploïdes issues d'écloséries**
- **Rétablir les crédits alloués aux missions d'appui technique de l'Ifremer**
- **Mutualiser le financement en outre-mer d'écloséries et d'outils de commercialisation et de transformation**

En pisciculture continentale

- **Orienter les aides publiques vers les besoins d'investissement immédiat des professionnels**
- **Veiller à la cohérence entre le FEAMP et les autres aides publiques**

Pour les élevages à vocation santé

- **Reclassifier la spiruline en « cyanobactérie » et rendre cohérents les cahiers des charges « bio » pour ses importations**
- **Intégrer les sites de production de vers marins dans les MEAP**